Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Remplacement des menuiseries vitrées intérieures de la patinoire Cité Glace 51000 Châlons-en-Champagne

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26CPA007
Date limite de remise des plis	30 novembre 2026 à 12 heures

POINTS CLÉS DE LA CONSULTATION	
	**Type de marché :** Travaux **Objet du marché :** Remplacement des menuiseries vitrées intérieures de la patinoire Cité Glace – 51000 Châlons-en-Champagne.
	**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne
	**Procédure :** MAPA **CCAG 2021 modifié applicable :** Travaux
	**Plateforme de dématérialisation / profil acheteur :** Plateforme AWS
	**Négociations :** L'acheteur se réserve le droit de recourir ou non aux négociations
	**Allotissement : Sans objet**.
	**Mois M0 :** novembre 2026
	**Délai de validité de l'offre :** 120 jours. **À compter de la remise des offres.**
	**Date limite de remise des offres :** 30 novembre 2026 à 12h00
	**Visite obligatoire :** oui **Date de la visite :** lundi 16 et mardi 17 novembre à partir de 14h30
	**Date limite de modification du DCE :** 17 septembre 2026 à 12h00
	**Date limite pour poser des questions :** 20 novembre à 17h00 **Date limite de réponse aux questions :** 21 novembre 2026 à 12h00
	**Variantes à l'initiative des candidats :** interdites
	**PSE :** Sans objet
	**Tranches optionnelles :** sans **Phases :** sans

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
Représentant : Président de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
Adresse : Châlons-en-Champagne Agglo
26 rue Joseph Marie Jacquard
CS 40187
51 009 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Courriel : contact@chalons-agglo.fr
Site internet : www.chalons-agglo.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Remplacement des menuiseries vitrées intérieures de la patinoire Cité Glace – 51000 Châlons-en-Champagne

Code principal	Description
45421000-4	**Travaux de menuiserie**

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	Non alloti
Lieu d'exécution	Patinoire Cité Glace – 2 rue Augustin Fresnel – 51000 Châlons-en-Champagne
Durée du marché	4 mois (délai de préparation inclus)
Développement durable	Clause environnementale

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : travaux de nature homogène.

- **Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Les candidats s'engagent à respecter l'ensemble de ces dispositions par la seule signature de leur offre. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des travaux.

- **Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité (pour les marchés de prestations)**

Sans objet.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.
Aucune variante n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

- **PSE obligatoire/ facultative**

Sans objet.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur :http://chalons-agglo.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe n° 1 : Répartition des prestations en cas de groupement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- Les plans
- Le planning prévisionnel
- La DPGF à compléter
- Le formulaire DC1 pré-rempli ;
- Le formulaire DC2 pré-rempli ;
- Le formulaire DC4 pré-rempli

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié en respectant la date limite de remise des offres indiquée.

Si ces modifications interviennent tardivement ou si elles sont de nature à modifier substantiellement l'offre des candidats, l'acheteur prolongera la date limite de remise des offres d'un délai raisonnable qui sera notifié sur le profil d'acheteur.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Modalités de remise des offres :**

La règlementation impose que la remise des offres devra obligatoirement et uniquement s'effectuer par voie dématérialisée sur la plateforme acheteur. La remise par voie papier n'est plus autorisée, sous peine d'irrégularité.

Les modalités de dépôt par voie électronique sur la plateforme acheteur (http://chalons-agglo.marches-publics.info/) sont précisées dans l'article 5 de l'annexe au règlement de consultation relative aux conditions générales d'utilisation de la plateforme AWS-Achat.

- **Copie de sauvegarde :**

Le candidat peut fournir une copie de sauvegarde sur **support papier ou support physique électronique** dans les conditions de l'article 5.3 de l'annexe au règlement de consultation. La mention « copie de sauvegarde », ainsi que l'objet de la consultation devront figurer sur le pli fermé contenant la copie. Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
Service Commande Publique
26, Rue Joseph-Marie Jacquard
CS 40187
51009 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Le candidat peut également fournir une copie de sauvegarde **par voie électronique adressée** à : achats-marches@chalonsenchampagne.fr

La Communauté d'Agglomération assure la gestion de la procédure.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Statut juridique – éléments requis

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf) Une lettre de candidature détaillant les cocontractants en cas de groupement. Le candidat renseigne les conditions de sa candidature : seul ou en groupement d'opérateurs économiques (cotraitance). En cas de groupement, le candidat indique la forme du groupement (solidaire ou conjoint) ainsi que la désignation du mandataire. Ce dernier devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou cocher la case s'y rapportant

Document	Descriptif
	dans le DC1

Capacité économique et financière – éléments requis

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

2° Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

3° Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Capacité technique et professionnelle – éléments requis

1° Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

2° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

3° Pour les marchés publics de travaux, de services ou pour les marchés publics de fournitures comportant également des travaux de pose et d'installation ou des prestations de services, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;

Certificat obligatoire :

Certificats Qualibat 4453 – 3522 - 4412 et RGE ou équivalent.

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement, les mêmes pièces que l'attributaire susmentionnée.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre les mêmes pièces de candidature que celles demandées à l'attributaire cf tableau ci-dessous ainsi que la DC4 dument complété (jointe au DCE).

Afin de fournir aux candidats une information complète, et de leur permettre librement d'anticiper une éventuelle attribution du marché, sont communiqués ci-dessous les éléments de candidature finaux exigibles que du seul attributaire du marché, au terme de l'analyse des offres.

Toutefois, il est loisible aux candidats de les fournir au stade initial de la procédure s'ils le souhaitent.

Document	Descriptif
Attestation fiscale à jour	Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur
Attestation sociale datant de moins de 6 mois	Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (URSSAF, MSA,…) datant de moins de 6 mois
Numéro de Siren	Numéro Siren prouvant l'absence de liquidation judiciaire, de faillite…
Les jugements prononcés si redressement judiciaire	Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société	Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, le cas échéant.
Attestation assurance responsabilité civile	Attestation assurance responsabilité civile de l'année en cours
Attestation d'assurance décennale	Attestation d'assurance décennale de l'année en cours
Relevé d'identité bancaire	RIB à jour, et en cas de groupement pour chaque co-traitant

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures seront analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

Cf. Par rapport aux éléments susmentionnés dans l'article contenu des plis.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement pour l'offre de base	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, à compléter (sur la base du document fourni aux candidats) dans son intégralité, sans modification, par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
La DPGF	La DPGF à compléter dans son intégralité, sans modification, par une personne habilitée à engager le candidat
Mémoire technique	Mémoire technique dûment renseignée permettant de juger la valeur technique
Fiches techniques	Les fiches techniques des matériels et matériaux utilisés dans le cadre de l'exécution des travaux
Certificat de visite obligatoire	Le certificat de visite visé par le pouvoir adjudicateur ou son représentant

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre; en cas de refus, son offre sera déclarée irrégulière.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Une visite sur site en présence du maître d'œuvre est **obligatoire**.

La visite obligatoire est programmée pour le lundi 16 et le mardi 17 novembre à 14H30

Les candidats devront prendre attache auprès de :
Rui QUEIROZ, au 06 63 23 39 15 ou par courriel **r. queiroz@chalons-agglo.fr**

Le certificat de visite visé par le pouvoir adjudicateur ou son représentant devra être joint à l'offre.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix	**50 pts** L'offre régulière la moins disante se verra attribuer le maximum de points. Pour les autres offres, les notes N seront déterminées en application de la formule suivante : N = (prix de l'offre régulière la moins disante / prix de l'offre

Critère	Complément
	considérée) * 50
2. Valeur technique	**45 pts**
2.1 : Moyens humains et matériels affectés à l'opération *Apprécié au regard des moyens humains, des qualifications du personnel et des moyens matériels spécifiquement dédiés à l'exécution du marché*	10 pts
2.2 : Organisation et méthodologie de mise en œuvre des travaux Apprécié au regard des dispositions proposées pour la réalisation des travaux, de l'organisation du chantier, de la gestion des contraintes du site et de la qualité des procédures d'exécution.	15 pts
3.3 : Notice explicative relative au planning d'exécution et aux délais d'approvisionnement Apprécié au regard de la cohérence du planning prévisionnel, des délais d'approvisionnement annoncés et des mesures envisagées pour respecter les délais contractuels.	10 pts
2.4 : Qualité des produits proposés *Apprécié au regard :* - *Des fiches techniques profilés, vitrages et équipements proposées ;* - *Des performances des menuiseries proposées ;* - *Des certificats, procès-verbaux et avis techniques fournis ;*	10 pts
3. Critère environnemental	**5 pts**
Méthode de prévention mises en œuvre pour limiter les nuisances susceptibles de porter atteinte à l'environnement (émission de poussière, rejets de liquide, bruit, vibration, etc.)	5 pts

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

- **Négociations :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec certains ou l'ensemble des candidats sur des éléments de leur offre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra prendre la forme d'un entretien ou d'un échange par voie dématérialisée. L'ensemble des modalités des négociations seront portées à la connaissance des candidats lors de sa mise en place.
Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix, dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats.
Lorsque les négociations seront achevées, l'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par application des critères de jugement des offres pondérés présentés ci-dessus. A défaut de participation du candidat aux négociations, son offre sera analysée dans sa version initiale.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme acheteur : http://chalons-agglo.marches-publics.info/ (art 4.2 de l'annexe au R.C).

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Ces entreprises recevront une alerte sur l'adresse courriel enregistrée.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

TA de Châlons-en-Champagne
25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Téléphone : 03 26 66 86 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Télécopie : 03 26 66 86 87
Site internet : http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/